



MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal n° 6/2023 Budget de fonctionnement 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Conformément aux articles 84 et suivants du Règlement pour le Conseil Communal, nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation le budget de fonctionnement pour 2024.

Le présent préavis est composé d'un dossier comprenant :

- le budget de fonctionnement détaillé par comptes et notes explicatives ;
- le tableau comparatif (p. 41) entre les comptes 2021 et 2022 et les budgets 2023 et 2024 ;
- le plan des investissements actualisé et portant sur les années 2024 à 2027 (p. 42).

Toutes les dépenses portées à ce budget et leur opportunité de réalisation ont été évaluées au plus près. Il en résulte un excédent de charges de CHF 2'205'750.- (contre un excédent de revenus de CHF 13'200.- au budget 2023 et de CHF 5'758.63 au budget 2022). A noter que toutes les dépenses budgétées ne seront pas forcément réalisées.

Lors du dernier Conseil communal du 11 octobre 2023, la Municipalité avait proposé de maintenir le taux d'imposition à 67 %. Or, un amendement a été présenté et accepté par le Conseil communal afin de créer un impôt spécial de 2% affecté à la transition énergétique durabilité-énergie-climat. Il s'agit d'un Fonds dédié au fonctionnement et aux investissements communaux. Une ligne a été créée au budget à cet effet (210.460). Ceci signifie que l'impôt sur le revenu et la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, l'impôt minimum et l'impôt spécial dû par les étrangers s'élèveront à 65 % de l'impôt cantonal de base dès le 1^{er} janvier 2024. De plus, un impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées, en l'occurrence à la transition énergétique, s'élèvera à 2 % de l'impôt cantonal de base. En d'autres termes, le taux d'imposition global se maintient à 67 % avec une obligation d'alimenter le Fonds durabilité-énergie-climat de 2 %, soit un montant estimé à CHF 116'700.- pour le budget en revue. Cette décision est valable une année dès le 1^{er} janvier 2024 et devra être réévaluée lors du prochain préavis sur l'arrêté d'imposition en octobre 2024.

Le budget 2023 avait été qualifié de réaliste. Le budget 2024 l'est également. Il repose sur la réalisation de nombreux projets tels que la réfection des chemins AF et du chemin de la Musire, le réaménagement de la Maison de Commune, le remplacement de l'audiovisuel (Grande salle, buvette et Maison de Commune), la création d'un nouveau site internet (le nôtre étant obsolète) ainsi que divers crédits d'étude.

Les projets qui ne sont pas encore suffisamment élaborés ou urgents pour figurer dans ce budget feront l'objet de préavis.

1. REVENUS

L'évaluation des rentrées fiscales est toujours un exercice délicat, dans la mesure où le résultat de certains exercices peut être influencé par des rattrapages de taxation.

Les rentrées fiscales 2023 semblent se rapprocher de celles de 2022. Nous restons donc optimistes quant à la bonne santé de nos entreprises et de nos citoyens.

Voici ce que nous avons budgété, sachant qu'il faut tenir compte de l'octroi de 2%, automatiquement affecté à l'impôt spécial pour l'environnement. Nous aurons par conséquent moins de liberté dans nos perspectives :

- Les rentrées fiscales budgétées en 2024 se rapprochent de celles réalisées en 2022 tout impôt confondu.
- La redevance du droit distinct et permanent (DDP) concernant l'entreprise Demaurex démarrera en 2024, selon le préavis 9/2021. Le montant de cette redevance se monte à CHF 68'500.- par année.

2. CHARGES

Comme indiqué plus haut, le budget présenté comprend la réalisation de plusieurs projets.

Les plus conséquents concernent la réfection des chemins AF et le chemin de la Musire. Les travaux des phases I et II des chemins AF sont estimés à CHF 1'500'000.-. Le Canton et la Confédération subventionneront une grande partie des travaux de réfection de ces chemins, à raison de 57 %. Dans le cadre des principes de la péréquation, certaines dépenses, dites dépenses thématiques peuvent faire l'objet d'une prise en charge partielle de la péréquation. L'instrument des dépenses thématiques permet d'allouer des montants aux communes qui doivent faire face à des dépenses jugées excessives dans les domaines des transports (routes, transports publics/scolaires) et forêts. Ces dépenses thématiques ne sont attribuées que dans le cadre de dépenses prévues au budget et réalisées dans l'année. Le solde des chemins AF ainsi que les coûts du chemin de la Musire s'ajoutent donc à nos dépenses thématiques. Il s'agit de la dernière année où cette façon de procéder est encore possible. Il nous a donc semblé indispensable de procéder à ces travaux en 2024.

Dans un contexte de fortes variations du prix de l'énergie, une augmentation des frais d'électricité et de chauffage de 15 % a été budgété. Ceci représente un montant de CHF 20'750.- (2023 : 154'350.- vs 2024 : 133'600.-)

Suite aux changements de notre personnel à l'administration communale ainsi qu'à la demande de la commission de gestion, un soutien RH est prévu selon les besoins des collaborateurs et de la Municipalité. CHF 15'000.- ont été portés au budget à cet effet. D'autre part, afin de soutenir la remise à niveau de la bourse, nous avons budgété un montant de CHF 15'000.-.

Le réaménagement de l'Administration communale avec des locaux fermés pour respecter la confidentialité du contrôle des habitants a été étudié. Le projet de modification des bureaux du Greffe ainsi que le rafraîchissement des locaux s'élève à CHF 52'000.- et a été porté au budget.

Les coûts de l'enseignement primaire et secondaire sont en augmentation de CHF 72'200.- (CHF 822'000.- contre CHF 749'800.- au budget 2023). La raison de cette augmentation est expliquée dans les commentaires du budget.

La structure d'accueil Pic-Croc (anciennement appelée Cantine scolaire) présente également des coûts à la hausse. Il apparaît une perte budgétaire de CHF 63'000.-. Ceci est principalement dû au fait que le nombre de prestations a augmenté avec des ouvertures supplémentaires et une augmentation du nombre d'heures d'ouverture (+10.5 heures par semaine). Des formations obligatoires dictées par l'OAJE pour la formation en gestion d'équipe sont prévues pour un montant de CHF 6'000.-.

Quant à l'entretien et à la maintenance IT, nous avons budgété le montant de CHF 32'600.- comprenant des prestations supplémentaires pour le logiciel salaire, une sécurité accrue avec une double authentification pour toute personne possédant un ordinateur portable, la participation à la convention canton-commune pour un soutien en cas de cyberattaque et un montant de CHF 25'000.- pour la refonte de notre site web, devenu obsolète.

Des frais d'études ont aussi été budgétés pour un montant total de CHF 135'000.- (fermeture terrasse du Marteley, développement durable PECC, démarche participative ZUP Marteley-Bovon, réfection de la Grand-rue et création d'un trottoir, plan de mobilité villageoise, bilan énergétique des bâtiments communaux).

En 2023, suite aux problèmes rencontrés avec le véhicule Citroën Berlingo, la Municipalité a pris la décision d'acheter un nouveau véhicule électrique en leasing. CHF 11'400.- sont donc portés au budget (CHF 952.35/mois). L'achat d'une brosse pour le désherbage mécanique des routes et des trottoirs est prévu à hauteur de CHF 35'000.-.

A noter finalement, qu'afin de couvrir le déficit attendu de l'ASPIC, une contribution a été évaluée à raison de CHF 15.- / habitant. Un montant de CHF 20'000.- a donc été porté au budget.

3. AUTOFINANCEMENT

La marge brute d'autofinancement de notre budget 2024 présente un déficit de CHF 1'585'650.- contre une position bénéficiaire de CHF 429'800.- en 2023, soit une différence de CHF 2'015'450.-.

Concernant la marge d'autofinancement nette calculée, elle est négative de CHF 1'740'150.-.

Rappelons que la marge d'autofinancement représente l'argent généré (si positif) ou utilisé (si négatif) par l'exercice comptable annuel. Dans le cas d'un autofinancement négatif, on puise dans les liquidités pour payer les dépenses. S'il n'y a pas assez de liquidités, il faut alors emprunter.

4. RESULTAT

Le résultat du budget 2024 présente une perte de CHF 2'205'750.- contre un bénéfice de CHF 13'200.- au budget 2023 et CHF 5'758.63 sur nos comptes au 31 décembre 2022.

5. INVESTISSEMENTS

Les investissements (selon le plan des investissements qui se trouve à la dernière page du budget) du Patrimoine Administratif s'élèvent, pour 2024, à CHF 2'706'000.-.

6. ENDETTEMENT ET FINANCEMENT

Le 1^{er} janvier 2024, notre endettement auprès des institutions financières s'élève à CHF 7'037'500.-. Il est à noter qu'au 31 décembre 2022, notre endettement était de CHF 7'646'500.-, soit une diminution de CHF 609'000.- dû à l'amortissement et au remboursement de nos prêts.

Emprunts moyen et long terme Prévision 31.12.2023	Total par poste	Prévision 31.12.2023	Solde 31.12.2022
CIP 301033.1 à 2.11% 2023-2033 (MC+Ch.Font.+carrlg.S.sp	240 000	230 000	250 000
CIP 300792.1 à 1.85% 2015-2024 (Salle sports)		860 000	870 000
BCV ATF K5336.93.87 à 0.56% 2022-2027 (Salle sports)		470 000	473 000
CEDC 30.499.167.090.4 28.02.2023-28.08.2029 à 1.97% (s.sports)	1 523 000	180 000	0
Retraite Populaires 102564.1 à 0% 2021-2024 (Gd salle)		300 000	300 000
CIP 300.801.1bis à 1.25% 2017-2027 (Rénov.gd.salle)	600 000	294 000	306 000
CIP 301438.1 à 0.0% 2019-2025 (Rempl.EP)		272 500	287 500
PostFinance PF.004672 à 0.40% 2016-2026 (Rempl.EP)		280 000	295 000
PostFinance PF.003409 à 1.55% 2014-2026 (Rempl.EP)	1 095 000	510 000	520 000
CEDC 30.499.167.455.1 à 1.96% 1.9.2022-30.9.2024 (routes)		475 000	495 000
BCV C 5441.19.44 à 0.77% 2018-29.9.2028 (Routes)	880 000	395 000	415 000
BCV T5445.87.19 à 0.81% 2018 30.6.2023-4.12.2028 (séparatif)		195 000	205 000
BCV U5445.86.42 à 0.80% 2018 30.6.2021-4.12.2028 (séparatif)	572 500	370 000	390 000
BCV K5439.57.64 à 0.8% 2018-1.9.206.2026 (bâtiment poly.)		900 000	920 000
BCV A5443.26.94 à 1.11% 2018-1.11.2029 (bâtiment poly.)	1 810 000	900 000	920 000
CIP 300804.1 à 1% 2016-2026 (Garderie)	419 000	406 000	432 000
CIP 301139.1bis à 1.7% 2013-2023 (Rempl.EP) CHF 138'000.00			138 000
CIP 300584.1 à 1.1% 2015-2023 (Salle Sports) CHF 175'000.00			175 000
BCV K5336.93.89 à 0.58% 2018-2023 (Salle sports) CHF 255'000.00			255 000
Total emprunts	7 139 500	7 037 500	7 646 500

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des futurs emprunts prévus en 2024, le mode de financement de ces derniers étant encore à étudier.

Le plan des investissements respecte le plafond d'endettement prévu pour la législature.

7. CONCLUSION

Ce budget a été établi en tenant compte de l'ensemble des charges à notre connaissance. Nous n'avons pas pris en considération l'ensemble des subventions, ses dernières n'étant pas connues à ce jour. Nous les enregistrerons lors de leur réalisation.

Nous rappelons que nous disposons d'un fonds d'égalisation de CHF 1'012'700.- et d'un capital de CHF 198'444.43 au 31 décembre 2022. Nous disposons également d'un Fonds de rénovation des routes de CHF 850'116.- qui pourrait être attribué à nos différents travaux concernant la réfection des routes en 2024.

Nous vous prions donc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal n° 6/2023 du 13 novembre 2023 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'approuver le budget de fonctionnement pour 2024 présentant un total de revenus de CHF 8'318'800.- et un total de charges de CHF 10'524'550.-, soit une perte de CHF 2'205'750.-

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous prions d'agrèer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire 

O. Duperru  M. Hilpert

The official seal of the Municipality of Vufflens-la-Ville is circular, featuring a central shield with a crown on top and the words 'LIBERTÉ ET PATRIE' on a banner below. The shield is surrounded by a wreath. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE VUFFLENS-LA-VILLE' and two stars.

Vufflens-la-Ville, le 13 novembre 2023

Dossier traité par Chantal Di Lallo

